



BUDGET 2025 – MESURES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 seront soumises au vote du Sénat jeudi prochain.

Face à l'urgence, le groupe Les Républicains a fait adopter des mesures budgétaires fortes visant à protéger les collectivités et à renforcer leur pouvoir fiscal.

Dès la présentation du PLF en octobre, nous avons décidé de réduire la participation des collectivités à l'effort budgétaire. Une contribution de 5 Md€ telle qu'initialement envisagée était en effet disproportionnée et aurait eu un effet très négatif sur l'économie de nos territoires.

Dans cet esprit, nous avons ramené l'effort général des collectivités à hauteur de 2,2 Md€, en refusant la révision du FCTVA, et en construisant un mécanisme de substitution au fonds de réserve de 3 Md€. Ce dispositif de lissage conjoncturel (« dilico ») consiste en une épargne forcée non confiscatoire à hauteur d'1 Md€, garantissant un retour des sommes gelées et lissant la participation des collectivités selon des critères plus justes. Ce faisant, nous avons ramené l'effort par bloc de 1 Md€ à 642 M€ pour les régions, de 2 Md€ à 22 M€ pour les départements, et de 2,1 Md€ à 858 M€ pour les communes et EPCI.

Parallèlement, nous avons défendu et fait adopter plusieurs dispositions à destination des collectivités :

- Une extension de leur pouvoir fiscal, avec la possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0,5% pour les départements ; la possibilité d'instaurer un versement mobilité additionnel de 0,15 % pour les régions ; et la suppression de l'exonération obligatoire de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques.
- Un renforcement du soutien aux collectivités en difficulté, avec le fléchage de près de 65 M€ pour le financement de la continuité territoriale ; l'extension de la faculté préfectorale de rattrapage d'une commune en FRR ; l'augmentation de la dotation aménités rurales à hauteur de 10 M€ ;
- Une hausse des crédits consacrés aux transports, infrastructures et réseaux locaux, avec l'affectation de 100 M€ du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance aux communes et départements ; le fléchage de 50 M€ des recettes de la vente des quotas carbone aux autorités organisatrices de la mobilité ; et l'indexation des recettes du CAS Facé à l'inflation afin d'en pérenniser les capacités de financement.
- Une augmentation des crédits dédiés à l'écologie dans les territoires, avec la hausse des crédits du fonds chaleur et du fonds Barnier ; le renforcement des financements dédiés à la prévention des risques par les collectivités ; et un abondement de 300 M€ des crédits du Fonds vert.

Nous avons conscience que ce budget est imparfait, mais il n'en demeure pas moins le premier jalon d'un engagement de long terme pour restaurer nos finances publiques, réduire durablement la dépense et alléger la pression fiscale qui pèse sur notre économie.

RETOUR EN IMAGES SUR VOS NOMBREUSES CÉRÉMONIES DE VOEUX

J'ai eu grand plaisir à assister à bon nombre de cérémonies de vœux, organisées aux quatre coins du département. Un seul regret : ne pas avoir pu répondre à toutes vos invitations, souvent simultanées : un choix s'imposait ! Dans ces moments où notre pays est en proie à de nombreuses turbulences, nos communes demeurent plus que jamais des repères essentiels de cohésion sociale, des refuges.

J'adresse une nouvelle fois un grand bravo à tous ces acteurs de la proximité qui œuvrent chaque jour en faveur de notre pays, souvent dans l'ombre : vous, les élus locaux, les acteurs associatifs et les entreprises.



#SÉNATRICE À VOTRE ÉCOUTE !

PROPOSITION DE LOI VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC

Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic ainsi que la proposition de loi organique fixant le statut du procureur national anti-stupéfiants.

Le texte adopté en première lecture par le Sénat :

- crée un **parquet national anti-criminalité organisée** (Pnaco) qui se saisira des affaires les plus lourdes et complexes et qui exercera un rôle de coordination de l'ensemble des parquets ;
- **renforce les outils de lutte contre le blanchiment d'argent**, avec, par exemple, des mesures permettant la fermeture administrative des commerces de façade et l'interdiction du recours au « mixeurs » de cryptoactifs qui visent à rendre intraçable leur origine ;
- **facilite le gel des avoirs des narcotrafiquants** ;
- **étend les prérogatives des services de renseignement en matière de lutte contre le narcotrafic**, notamment en permettant d'expérimenter le recours au renseignement algorithmique pour détecter des menaces liées à la délinquance et à la criminalité organisées, ou encore en imposant aux plateformes de messageries de permettre techniquement aux services de renseignement d'accéder - sur autorisation - aux échanges cryptés ;
- **renforce la répression pénale du narcotrafic**, notamment en visant les plateformes numériques qui diffusent des contenus liés au trafic de stupéfiants sur leur réseau, ainsi que les trafiquants qui tentent de recruter, par le biais des réseaux sociaux, des « petites mains » et des « guetteurs », ou encore en créant une infraction d'appartenance à une organisation criminelle ;
- **donne de nouveaux outils aux juridictions et aux enquêteurs**, notamment la possibilité d'une infiltration civile des informateurs, ou encore d'une activation à distance – sous conditions strictes – d'appareils fixes et mobiles ;
- **met en place un régime d'immunité pour les « repentis »**, afin d'encourager les dénonciations de réseaux criminels ;
- **instaure un « procès-verbal distinct »** permettant, dans des conditions précises et sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire, de ne pas faire figurer au dossier d'une procédure pénale certaines informations relatives à la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête ;
- **lutte contre l'usage dévoyé des nullités de procédure** notamment dans les affaires liées au narcotrafic ;
- **renforce la lutte contre la corruption liée au narcotrafic dans les administrations sensibles, dans les ports et les aéroports** ;
- **s'attaque à la poursuite des trafics dans les prisons**, notamment en autorisant l'utilisation de drones pour prévenir l'introduction d'objets prohibés dans ces établissements, en renforçant la sécurité des convois pénitentiaires et en facilitant les comparutions par visioconférence afin de limiter les transfèrements de personnes particulièrement dangereuses ;
- **créé un régime d'interdiction de paraître pour empêcher les dealers et leurs « petites mains » de fréquenter les points de deal.**

RÉFORME DE LA LOI ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : APPEL À CONTRIBUTION URGENT !

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Climat-résilience en 2021, vous êtes très nombreux à me faire part de vos difficultés concernant l'application de l'objectif « Zéro artificialisation nette ».

En dépit d'une loi d'assouplissement du ZAN d'origine sénatoriale votée en 2023, force est de constater que les difficultés demeurent, et que la date de 2031, associée à une obligation de réduction de 50% de la consommation foncière par rapport à la décennie précédente, fait office de couperet pour nombre de communes.



Le 7 novembre dernier, une proposition de loi dont je suis cosignataire proposant un nouveau pacte de sobriété foncière avec les territoires ([texte accessible ici](#)), a été déposée et sera examinée le 18 février au Sénat. Elle repose sur une logique simple : mettre fin à la planification descendante et jacobine du ZAN, en laissant aux collectivités le soin d'établir la trajectoire de sobriété la plus à même de répondre à leurs besoins.

Le texte déposé rompt symboliquement avec l'acronyme du ZAN, et propose d'évoquer une « trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus » (TRACE).

Composée de 5 articles, cette proposition de loi prévoit :

- De supprimer l'objectif intermédiaire de réduction de -50% du rythme d'artificialisation au cours de la décennie 2021-2031, afin de laisser plus de latitude aux régions dans la fixation de leurs objectifs régionaux (art.2) ;
- De sortir les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) de l'enveloppe des collectivités et de placer ce qui faisait l'objet d'un forfait de 12 500 ha au sein d'un décompte séparé.
- De repousser le calendrier de mise en conformité des documents d'urbanisme pour laisser aux collectivités le temps d'intégrer les nouvelles souplesses. Les régions qui n'auraient pas encore modifié leur SRADDET ou qui voudraient le modifier, pourraient le faire jusqu'en 2026, et les communes jusqu'en 2036 pour modifier leur PLU(i) (art.3) ;
- De pérenniser jusqu'en 2050 la mesure de l'artificialisation en Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), au lieu du changement de métrique devant normalement intervenir en 2031. Cette comptabilisation, connue des élus, permettra une plus grande facilité dans l'application de la trajectoire de sobriété foncière (art.1er) ;
- De remanier la composition et le fonctionnement des conférences régionales de gouvernance de la réduction de l'artificialisation. Celles-ci auraient un pouvoir décisionnel, tant pour la fixation des enveloppes régionales, que pour leur répartition, sur la base des projets et propositions des collectivités territoriales (art.5).

Le texte déposé ne met pas fin au nécessaire objectif de sobriété foncière, il vise à vous donner les moyens et le temps de réaliser cette politique, tout en supprimant les « irritants du ZAN » qui découragent trop souvent les élus.

Soucieuse de toujours mieux porter votre voix, je reste à votre disposition pour traduire en amendements vos éventuelles suggestions avant le 11 février 2025.

Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN

EN BREF !

- Le 31 janvier, j'ai assisté avec joie à la pose de la première pierre de l'extension de l'école de Choisy, indispensable face au quasi doublement des effectifs de l'école en moins de 5 ans !



- Grand plaisir d'avoir accueilli au Sénat une partie des bénévoles de la formidable association "cœur d'Agate" qui vient en aide aux proches aidants.



- Le 10 janvier dernier, je suis allée à la rencontre des élèves de 3ème du collège Paul Émile Victor de Cranves-Sales afin de leur faire découvrir le fonctionnement du Parlement, la procédure législative et le fonctionnement de nos institutions.



- Bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Français : le Sénat sauve le dispositif « tickets-resto » jusqu'à fin 2026 permettant d'acheter des produits alimentaires de base avec des tickets-restaurants (pâtes, légumes, viande, farine...)



AUX CÔTÉS DE NOS SOIGNANTS AVEC LE MINISTRE DE LA SANTÉ

Avec Yannick NEUDER, Ministre de la Santé, nous avons rencontré les équipes du Centre Hospitalier Alpes Léman et l'Hôpital Privé Des Pays De Savoie, victimes de violentes agressions dernièrement. Un temps d'échange poignant avec ces femmes et ces hommes, très affectés par ces agressions mais qui demeurent profondément engagés.

Outre la réaffirmation d'une tolérance zéro face à ces actes inadmissibles, le ministre a annoncé plusieurs mesures parmi lesquelles :

- Le dépôt de plainte porté par l'établissement pour mettre en sécurité le professionnel agressé.
- Une discussion engagée avec ses homologues de l'Intérieur de la Justice pour avoir la capacité à condamner fermement et rapidement les agresseurs, notamment avec la mise en œuvre de peines planchers.
- La poursuite de la sécurisation des établissements de santé.



J'AI DEMANDÉ UNE ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE POUR MAINTENIR LA PRIME DE 13ÈME MOIS DE NOS SAPEURS-POMPIERS

Nous sommes allés à la rencontre de nos sapeurs-pompiers lors de la visite du Ministre François-Noël Buffet à la base de sécurité civile de Meythet.

Alors que la grogne des pompiers s'amplifie dans notre département, j'étais intervenue dès novembre 2024 auprès du Ministre de l'Intérieur, à la demande du Colonel Marillet et de Martial Saddier, afin de solliciter une évolution réglementaire permettant de pouvoir maintenir le versement de la prime de 13ème mois à nos sapeurs-pompiers.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce courrier en téléchargement [au lien suivant](#).



A LA RÉGION

- Inauguration des nouveaux ateliers de l'ESAT Champ Dunand de Thonon-les-Bains** à travers la création d'une blanchisserie et d'une cuisine centrale. Gérée par l'ADPEI, cette structure offre un cadre de travail agréable et adapté pour de nombreuses personnes en situation de handicap.



- Visite de l'entreprise des Papeteries du Léman**, aux côtés de mon collègue Serge Delsante et de Jacques Grandchamp, Maire de Publier. Cette entreprise est spécialisée dans la production de papiers minces et ultraminces à destination des marchés de la cigarette (carnet à rouler), de l'impression mince (littérature générale et religieuse, catalogues, ouvrages juridiques et scientifiques, guides touristiques) et de l'alimentaire (papier cuisson). Plusieurs subventions significatives de la Région Auvergne Rhone-Alpes obtenues dans le cadre du "Pack Relocalisation" ont permis à cette entreprise de se diversifier et de créer plusieurs emplois.

- La Région soutient le milieu associatif avec la remise de ce minibus à l'Athletic club d'Evian.**



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr